

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la séance du

**13 Décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 13 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 7 décembre 2021 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, Maire.

- Présents :** Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BARTHELME, BIDEGAIN, KIEWSKY, DELALANDE, BARNEIX, DUCARRE, LERMUSIAUX  
 Mesdames MANUEL, SABROU, DUCOLONER, DUFFAU, CASENAVE, BONELLI, DUPARCQ, EL HADRIOUI, DUFAU-POUQUET, MACON
- Absents avec pouvoirs :** B. COUSTET pouvoir à A. BIDEGAIN  
 H. LAPOUBLE pouvoir à S. MALO  
 N. SUBERVIE pouvoir à Monsieur le Maire  
 C. BERNATAS pouvoir à F. TISNE  
 H. LABAN DE NAYS pouvoir à J. DUFAU
- Absents excusés :** B. BOURG
- Secrétaire :** Myriam BONELLI

**Révision tarifs redevance d'occupation du domaine public**  
 Rapporteur : Francis TISNE

L'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Lors de la réunion de la commission municipale mixte du 16/11/2021, les propositions suivantes portant sur l'actualisation des tarifs applicables aux occupations du domaine public ont reçu un avis favorable :

ACTIVITES COMMERCIALES	TARIF
<b>Terrasses amovibles</b> installées sur le domaine public (ex: café, bar, restaurant)	1€/m <sup>2</sup> /mois
<b>Stationnement véhicules de livraison légers</b> (ex : vélos; scooters, etc).	4€/m <sup>2</sup> /mois

<b>Dispositifs d'information ou de publicité mobile &lt; 1m<sup>2</sup></b> , reposant au sol (ex: chevalet, présentoirs etc...)	50 € / dispositif / an
Majoration par an et par m <sup>2</sup> supplémentaire	20€/m <sup>2</sup> supp/an
Dispositifs mobiles <b>présentant des articles ou alimentation à vendre</b> reposant sur le sol (ex: distributeur, étalages, rotissoires etc...). Occupation régulière : <b>au moins 1 fois/semaine</b>	350€/dispositif/an
Dispositifs mobiles <b>présentant des articles ou alimentation à vendre</b> reposant sur le sol (ex: distributeur, étalages, rotissoires etc...). Occupation ponctuelle : <b>à la journée</b>	25€/j
<b>Opération ou animation commerciale ponctuelle</b> à but commercial (ex: braderies, déballage, véhicule publicitaire, stand mobile de vente et/ou d'information)	2€/m <sup>2</sup> /j
<b>Forfait branchement électrique</b> animation commerciale	2,5€/j/branchement

FETES PATRONALES	TARIFS
Forfait électrique manège < 5m <sup>2</sup>	15€ / manège pour toute la durée des fêtes
Forfait électrique manège > 5m <sup>2</sup>	25€ / manège pour toute la durée des fêtes
Stands jeux (ex: quilles ; tir)	15€ /stand
Manèges forains de 0 à 50 m <sup>2</sup>	25€ / manège pour toute la durée des fêtes
Manèges forains de 51 à 90 m <sup>2</sup>	35€ / manège pour toute la durée des fêtes
Manèges forains de + de 90 m <sup>2</sup>	45€ / manège pour toute la durée des fêtes

MARCHE DE PLEIN VENT	TARIFS
Abonnés	1€/mL
Passagers	1,25€/mL
Forfait électrique	2,8€/marché

<b>FOODTRUCKS - hors manifestations et animations gérées par la Commune</b>	<b>TARIFS</b>
Stationnement ponctuel non régulier à la journée	40 €
Forfait trimestriel 1 j / semaine	300 €
Forfait trimestriel 2 j / semaine	500 €
Forfait trimestriel 3 j / semaine	800 €

<b>OCCUPATIONS TECHNIQUES - hors chantiers d'intérêt général</b>	<b>TARIFS</b>
Jour supplémentaire d'occupation <b>au-delà de 10 j consécutifs</b> , quelque soit la nature de l'occupation	5 €/j supplémentaire
Echafaudage	1,2€/mL. Durée max installation 10j consécutifs
Nacelle	30€/j
Benne à gravats	30 €/j Durée max installation 10j consécutifs
Zone de stockage matériaux	40€/j Durée max installation 10j consécutifs
Grue	70€ /j Durée max installation 10j consécutifs
Autres occupations DP liées à des travaux (ex: installation de palissades, plots, etc)	40€/j Durée max installation 10j consécutifs

<b>AUTRES OCCUPATIONS</b>	<b>TARIFS</b>
Stationnement camion > 3,5T	50€/j
Stationnement convoyeurs de fonds	1 150 € (forfait annuel)
Occupation ponctuelle Place du Junqué OU d'un espace public > à 300 m <sup>2</sup>	400€/j
Forfait électricité lié à cette occupation; puissance < 12KvA; pas d'intervention personnel municipal	50€ (forfait)
Forfait électricité lié à cette occupation; puissance > 12KvA; pas d'intervention personnel municipal	100 € (forfait)

Forfait eau ; pas d'intervention personnel municipal	30 € (forfait)
--	----------------

L'encaissement des recettes générées par les occupations du domaine public est assuré via la régie de recettes « occupation du domaine public ».

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la grille tarifaire relative aux occupations temporaires du domaine public détaillée ci-dessus, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la grille tarifaire relative aux occupations temporaires du domaine public détaillée ci-dessus, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Fait à Jurançon le 14 décembre 2021  
Le Maire,  
Michel BERNOS

